

Une résidence « intergénérationnelle » en trompe l'œil



Le Maire et le député ont présenté aux habitants la « résidence intergénérationnelle » qui doit être construite avenue de la Terrasse, à la place de l'ancien site EDF. L'**AJUV** a analysé le projet, à la lumière des explications fournies lors de la réunion publique et d'une étude du dossier indépendante. Le bilan n'est pas bon.

La résidence, présentée comme de « grande qualité », va créer une situation artificielle, des jeunes dans un bâtiment avec sortie d'un côté et une poignée de personnes âgées dans un autre bâtiment avec sortie sur une autre rue, un couloir qui les relie et comme l'a dit un intervenant lors de la réunion de présentation, « l'espoir qu'ils se croiseront ». Tous les seniors rêvent-ils d'aller à la laverie pour y croiser des jeunes ?

Les uns sortiront d'un côté, les autres de l'autre. Les jeunes partiront travailler ou à l'université et ils sortiront le soir et le week-end. Les seniors eux vivront le jour, loin de chez eux, **dans un bâtiment sans services, sans animateurs**, les jeunes auront une clé qui ne leur permettra pas d'aller chez les seniors. Dans la vraie vie, **on ne crée pas des ghettos de jeunes, des ghettos de vieux, dans un immeuble toutes les générations cohabitent**.

Pour les personnes âgées, à part 3 ou 4 logements un peu plus grands, il s'agit de studios de 20m² comme ceux des jeunes, bien trop petits pour avoir son mobilier. Il s'agirait donc pour eux de quitter leur quartier, leurs voisins, leurs amis... pour habiter une studette isolée. Les rapports récents sur la question montrent pourtant qu'il faut favoriser le vieillissement à domicile et créer les conditions du bien-vieillir chez soi.

Aucun projet de vie n'est prévu dans cette résidence, à part une laverie rendue indispensable par la taille réduite des logements. Les bâtiments, les places de parking, la chaudière... ont longuement été évoqués, mais ont été oubliés les humains destinés à vivre là.

Une arrière-pensée guide aussi cette résidence inadaptée. Les 164 logements, pour célibataires (jeunes ou âgés), sont des HLM. Chacune de ces studettes contribuera à **rapprocher la ville des 25% de logements sociaux imposés par la loi**. Mais ils ne nécessiteront pas de nouvelles places à la crèche, à l'école ni au collège. Plus d'habitants, pas plus de services.

L'AJUV demande qu'une vraie réflexion soit menée sur le bien-vieillir à Juvisy. Ce n'est pas aux habitants de s'habituer aux bâtiments, mais à la ville de veiller sur ses aînés, sur les plus fragiles, afin de **bâtir une ville pour tous**. Alors qu'il ne s'agit là que d'un projet de construction et non d'un projet de vie.

La circulation dans les quartiers Centre et Seine



Les travaux de rénovation du Grand Pôle Intermodal (la gare) et la fermeture du pont aggravent la circulation. La réouverture du pont n'est prévue qu'en octobre 2019, ce qui va considérablement désorganiser la circulation à Juvisy. L'**AJUV** se félicite de ces travaux, programmés depuis plus de 15 ans, et souhaiterait qu'ils soient l'occasion d'une étude sur la circulation.

L'**AJUV** propose de profiter de ce délai pour réfléchir à un nouveau plan de circulation, tout à la fois des véhicules et des piétons afin de favoriser les liaisons entre quartiers tout en minimisant les nuisances.

Tout particulièrement, la nouvelle passerelle prévue pour les vélos et les piétons doit, à notre avis, s'insérer dans un système de circulation plus large.

L'**AJUV** propose la constitution de groupes de travail associant élus, associations et citoyens, pour élaborer une proposition avant la réouverture du pont. Elle a déjà écrit au maire en ce sens, sans recevoir la moindre réponse, mais elle continuera à intervenir à ce sujet.

Nous avons déjà publié sur ce site ;

- en avril 2017 – [Les travaux de la gare, la passerelle liaisons douces](#)
- en mai 2017 – [L'Ajuv demande l'étude d'un plan de circulation](#)

Les arbres éliminés du centre-ville



Les habitants de Juvisy, très surpris, ont soudain découvert les travaux d'abattage des cèdres en cours devant la salle des fêtes – espace Jean Lurçat le 5 octobre 2017. Différentes initiatives ont été lancées par les habitants, auxquelles l'**AJUV** s'est associée. Nous avons également collecté des renseignements afin de compléter notre information. Nous vous en rendons compte ici, par un article que d'autres suivront. Comme d'ordinaire sur ce site, afin de ne pas confondre les faits et leur interprétation, ce qui

ressort de l'opinion de notre association apparaît en italique.



L'état des lieux le 11 octobre devant l'espace Lurçat

Le 6 octobre, Virginie Falguières, 3ème adjointe en charge des travaux, du cadre de vie et de l'environnement est venue discuter avec les habitants qui se sont rassemblés devant l'espace Jean Lurçat. Elle a fait arrêter l'abattage du dernier arbre, qui était pourtant engagé – le cèdre est désormais sévèrement endommagé -, mais en précisant qu'il ne s'agissait que d'un sursis.

L'adjointe a, à cette occasion, confirmé que le parvis et ses arbres appartiennent au domaine public de la Ville et que le réaménagement de l'espace devant Lurçat n'était pas prévu à l'origine dans les travaux concernant la salle des fêtes. Ces travaux ont été décidés pendant l'été, sans aucune discussion avec les habitants et sans même la moindre information préalable. Il est dès lors envisagé de modifier complètement la structure du parvis, avec une pelouse, des bancs et des jets d'eau, et ce pour l'inauguration du nouvel espace Lurçat en décembre.

L'AJUV s'étonne qu'une décision pareille, avec un impact visuel fort sur la

physionomie d'un centre ville très minéral, ait été **prise dans la hâte, sans concertation et sans réflexion d'ensemble** sur ce que doit être le cœur de notre cité. L'adjointe n'a pas été en mesure, de surcroît, de nous donner la moindre information sur l'état des cèdres abattus ou en cours d'abattage, indiquant qu'elle allait « faire vérifier leur état ».

Le 7 octobre au soir, lors de la réunion du quartier centre, des habitants se sont émus de cet abattage et ont fait part de leur opposition. Il leur a été répondu, une nouvelle fois, que les cèdres étaient malades et un plan du projet de réaménagement du parvis a été projeté.

L'**AJUV** est intervenue à cette occasion, pour contester cet abattage, d'autant plus que l'étude établissant le mauvais état phytosanitaire des cèdres n'a pas été présenté. Elle a également remarqué que sur le projet, datant du jour-même, étaient soudain apparue la plantation d'arbres de grande taille, qui avaient été ajoutés au dernier moment.

Une nouvelle réunion s'est tenue **le 11 octobre**, avec le maire, Michel Perrimond. Les Juvisiens présents ont fait part de leur indignation face à ces abattages, ont demandé à ce que le dernier cèdre soit maintenu et ont également souhaité prendre connaissance du coût des travaux et du rapport phytosanitaire sur les arbres. Ce document n'était pas disponible (il est pourtant censé se trouver au service technique de la Ville) et les travaux sont tellement avancés qu'il n'est plus possible désormais de faire machine arrière. Mais le maire s'est engagé à remplacer les cèdres par des arbres de grande taille et à présenter les projets en amont à la population lorsqu'ils touchent à des éléments aussi visibles. Enfin, l'**AJUV** a également appris que les travaux sur le parvis coûtent 400 000 euros, en large partie financés par l'EPT12 (établissement public territorial) Grand-Orly-Seine-Bièvre.

L'**AJUV**, d'une part, **s'indigne qu'une nouvelle décision, dont l'impact est fort sur notre ville et qui est irréversible, ait été prise très rapidement** – au mois de juillet vraisemblablement -, sans aucune information préalable et sans consulter les habitants, comme ce fut le cas lors du PLU par exemple. D'autre part, **la somme considérable allouée à des travaux** qui ne soulèvent que des protestations véhémentes nous paraît disproportionnée. L'argent de l'EPT12 est le nôtre, celui des contribuables, et il aurait pu être employé de façon plus utile, à une époque par exemple où les classes transplantées des écoles sont annulées faute de moyens financiers alloués. Même s'il s'agissait d'embellir la ville, d'autres priorités auraient pu être dégagées, en faveur par exemple des enfants, plutôt que d'abattre des arbres.

L'**AJUV** continue à chercher des informations sur cette question et elle en informera

les habitants via ce site. D'autant plus que ce malheureux abattage des cèdres rejoint nos préoccupations quant au devenir des espaces verts dans notre ville, que concernent ces articles :

- en septembre 2017 – [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)
- en mai 2017 – [Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)
- en juillet 2016 – [Quelle est la situation des espaces verts ?](#)
- en mars 2016 – [La situation inquiétante des espaces verts](#)

Encore un été gâché par les avions !



Nous avons été très nombreux à subir le survol incessant de Juvisy par les avions cet été. L'**AJUV**, aux côtés d'autres associations des villes voisines, est intervenue pour que soient davantage respectés les droits des riverains.

L'utilisation de cette piste de secours n° 2 (perpendiculaire aux pistes principales) pendant les travaux est particulièrement éprouvante pour les Juvisiens qui ne peuvent pas partir en vacances et restent à Juvisy ou pour tous ceux qui travaillent en juillet-août et dont les soirées et les weekends ont été pénibles.

Comme l'association ELAN de Savigny, l'**AJUV** ne s'oppose pas à la nécessité de ces travaux mais remet en cause la période choisie. Toutes les deux demandent que les travaux aient lieu en hiver. La mobilisation a déjà payé, puisque par rapport au cauchemar de l'été précédent, **l'impact des survols pendant l'été 2017 a été moins fort** :

- des pauses dans la journée pour pouvoir souffler un peu sans vacarme ;
- des pauses durant quelques (rares) journées complètes ;
- une durée des travaux raccourcie par rapport à 2016 ;
- et même une fin plus précoce que prévu.

L'**AJUV** s'en félicite : **les habitants ont été entendus** et plutôt que d'utiliser sans

retenue la piste 2, ADP (Aéroports de Paris) a privilégié d'autres solutions. De surcroît, l'été 2018 sera calme. Et avant d'éventuels travaux pour l'été 2019, ADP s'est engagé à une concertation avec les habitants survolés.

Il est indispensable de maintenir notre vigilance : les risques de dégradation de notre environnement sont grands car il est annoncé un doublement du trafic aérien d'ici 20 ans. L'**AJUV**, en particulier, exige le **maintien du couvre-feu** (pas de vols de nuit), la **limitation forte de l'usage de la piste 2** et le **plafonnement du nombre annuel de vols** à 250 000.

Notre site aborde ce sujet dans **différentes articles** :

- en octobre 2016 – [Des avions survolent Juvisy tout l'été et le maire est absent](#)
- en février 2017 – [Bruit des avions, toujours en été ?](#)
- en mai 2017 – [Le bruit des avions l'été, l'AJUV intervient](#)
- en juillet 2017 – [Les travaux à Orly, où en est-on ?](#)

Juvisy, un immense parking ?



Beaucoup de Juvisiens s'inquiètent de la **transformation de Juvisy en un immense parking**. L'**AJUV** avait fortement alerté le Maire de Juvisy et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a précédé le nouveau du PLU. **D'où vient cette multiplication des parkings ?**

Les raisons de cette évolution sont multiples :

- la Nationale 7 est devenue un espace d'exposition pour les concessionnaires automobiles au détriment des autres commerces ;
- les bailleurs sociaux pratiquent, pour les garages, des tarifs de location prohibitifs alors que leurs locataires ont déjà du mal pour payer leur loyer ;
- les marchands de sommeil investissent dans des pavillons qu'ils transforment en logements multiples (parfois 10 appartements dans un seul pavillon) sans création de parkings ;
- de nombreux immeubles voient le jour, entraînant l'arrivée de nouveaux Juvisiens. Or les promoteurs réalisent moins de parkings dans ces nouveaux immeubles ; ils peuvent même racheter des places de parking dans le parc existant, plutôt que d'en prévoir dans leurs projets à venir.

Nous pourrions multiplier ces exemples qui conduisent à une saturation de l'espace

public, dont beaucoup de Juvisiens se plaignent à juste titre.

L'**AJUV** propose donc de mettre en œuvre **des règles simples** :

- prévoir pour chaque nouveau logement 1,5 place de parking, comme dans le précédent PLU ;
- verbaliser les voitures ventouses, notamment en centre-ville devant l'église ;
- faire la chasse aux marchands de sommeil.

En parallèle à ces règles qui permettraient une meilleure gestion des véhicules privés, il reste bien sûr indispensable de **proposer des transports en commun de qualité**, qui répondent aux besoins des habitants.

Mais, pour que notre ville ne devienne pas un immense parking, et que notre environnement soit préservé, encore faut-il une volonté politique de la Municipalité. Or le maire précédent allègue que la loi ALUR l'empêche d'exiger davantage de places de parking de la part des promoteurs. C'est faux. **La loi ALUR ne limite pas le stationnement offert**, il est possible de maintenir les exigences en matière de parking par logement. Elle **autorise** simplement à baisser le nombre de places par logement dans un rayon de 500 mètres autour d'une gare. Le texte précis peut être lu en suivant ce lien : [Loi ALUR et stationnement](#)

Sur le site, sur le même sujet, en septembre 2017 : [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)